Daniel Marquis
2011/01/01

Centres d'aide en français Technologies éducatives

Une présence virtuelle pour votre CAF

CAF novateurs

Ils déferlent cet automne dans vos classes et dans votre centre d'aide en français (CAF), avec leurs ordinateurs portables, leurs tablettes numériques ou leurs téléphones intelligents. Ils sont branchés, leur territoire est virtuel et se limite à huit lettres : Internet. Pour le responsable d'un CAF ou plus globalement d'un centre d'aide à la réussite (CAR), l'occasion est belle d'aller les rejoindre là où ils sont, à l'aide d'un site Web, d'un blogue ou d'une page Facebook.

Le présent article porte sur la pertinence pour les CAF de se munir d'un site Web. Nous dressons d'abord un portrait de l'offre actuelle dans les cégeps francophones. Puis, nous proposons des informations utiles pour mettre en ligne un site respectant des normes graphiques élémentaires ainsi que la Loi sur le droit d'auteur pour les images et le matériel didactique.

Le site Web, un élément parmi d'autres pour soutenir la réussite

La présence et le niveau de développement d’un site Web sont des éléments parmi d’autres permettant de juger du dynamisme d’un CAF et des ressources allouées par la direction d’un cégep à ce service. Celles-ci étant souvent limitées, nous posons l’hypothèse que les responsables, faute de moyens, privilégient les services directs plutôt que virtuels. On se concentre ainsi sur les élèves qui se présentent au quotidien au CAF. Toutefois, nous croyons qu’il faut maintenant répondre aux besoins des cégépiens de la génération C, qui ont grandi avec les technologies de l’information et des communications (TIC) et qui ont de nouvelles attentes sur le plan des environnements d’apprentissage. Ainsi, selon l’enquête Génération C du CEFRIO (menée en 2008 et en 2009), 64 % d’entre eux détenait un ordinateur de bureau, 60 %, une console de jeu vidéo et 39 %, un ordinateur portable[1]. Dans ce contexte, un CAF offrant un site Web peut assurément mieux rejoindre cette clientèle. La présence virtuelle peut être envisagée comme un outil de diffusion du matériel didactique permettant de poursuivre la relation d’aide développée en personne. Une fois le site en ligne, on constatera rapidement qu’il se révèle un prolongement précieux des activités quotidiennes d’un CAF.

L’affichage des CAF sur Internet

Afin d’y déceler la présence des CAF et, plus précisément, le développement de sites interactifs, nous avons scruté à la loupe les sites de 43 cégeps publics et de 6 établissements collégiaux privés, pour un total de 49 établissements francophones[2]. Nous avons effectué un classement en sept niveaux : de la simple mention de l’existence d’un CAF sur le site du cégep à la présence sur Internet d’un site informatif ou interactif de niveau a, b ou c. Le tableau 1 présente les caractéristiques des sept niveaux concernés avec le nombre de CAF par niveau et montre la place de plus en plus importante des CAF sur Internet.

Tableau 1

Présence des CAF sur Internet : classement des cégeps publics et privés francophones

NIVEAUX	Pas de site et brève mention du CAF dans une page descriptive	Description du CAF	Horaire ou coordonnées de base (nom du responsable, nº de local, nº de tél.)	Adresse courriel du CAF	Ressources didactiques ou liens vers des ressources externes	Ressources didactiques originales et externes logées sur le serveur du site	Blogue et page Facebook	NOMBRE DE CAF
	CARACTÉRISTIQUES							
1 - Mention	X							12
2 - Informatif a		X						3
3 - Informatif b		X	X					17
4 - Informatif c		X	X	X				10
5 - Interactif a		X	X	X	X			2
6 - Interactif b		X	X	X	X	X		4
7 - Interactif c		X	X	X	X	X	X	3

Ainsi, 12 établissements en sont au niveau d'une simple mention des services offerts à l'intérieur d'une page d'informations générales (niveau 1). Pour les 30 autres cégeps qui proposent un site informatif sans matériel didactique en ligne (niveaux 2, 3 et 4), on en demeure à une présence discrète qui s'apparente plus à une carte de visite qu'à un site Web dynamique. C'est avec neuf sites interactifs et l'offre variable de matériel didactique, original ou externe (niveaux 5, 6 et 7) que l'on se trouve en présence d'une offre susceptible de répondre adéquatement aux besoins des cégépiens intéressés à parfaire en ligne leur connaissance du français ou à profiter de services directement sur un écran. Un site présenté sous la forme de blogue propose un niveau supérieur d'interactivité. Toutefois, nous croyons que c'est véritablement avec du matériel didactique en ligne que l'on est en mesure de mieux soutenir les élèves. Ainsi, tel que proposé par le Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDMD), un lien vers un test d'évaluation de la compétence linguistique en français mesurant les connaissances dans neuf domaines[3] permet à l'élève de situer son niveau de

maitrise de la langue. L'élève est par la suite en mesure d'identifier ses lacunes et de cibler les exercices susceptibles de l'aider à les combler. On peut aussi innover en concevant et en hébergeant localement son propre test à l'aide d'un outil comme NetSondage 2[4].

Toujours en ce qui a trait au matériel didactique, très peu de CAF proposent sur leur site des liens vers des dictionnaires gratuits en ligne comme le *Dictionnaire TV5* ou *Le conjugueur*, ou encore, souscrivent à un abonnement à la version numérique du *Petit Robert*. Pourtant, celle-ci est disponible dans 27 bibliothèques collégiales et la licence permet à un CAF de partager cet accès en ajoutant un lien sur son site.

Le dernier niveau d'interactivité (niveau 7) est du domaine du Web 2.0. Trois CAF atteignent ce niveau. Le site de l'un de ces CAF est un blogue propulsé avec WordPress, un utilitaire bien connu dans le milieu collégial. On y trouve un album de photos, dont celles des gagnants de différents concours, une description exhaustive des nombreux services offerts, un exposé de la mission du centre, la démarche pour devenir tuteur avec une fiche d'inscription en format Word, des informations pour obtenir de l'aide ou pour réviser son travail ainsi que 10 liens vers des ressources du CCDMD. Toujours dans le domaine du Web 2.0, deux autres CAF ont opté pour Facebook, en limitant l'accès aux moniteurs et aux tuteurs. C'est là un usage répandu en éducation : l'animation d'une communauté de pratique. Les responsables de ces CAF, en choisissant Facebook, ont bien perçu le potentiel de cet outil pour transmettre de l'information aux moniteurs et aux tuteurs.

Pour la mise en ligne d'un site interactif

Un survol des 49 sites Web nous amène à rappeler les caractéristiques et les exigences propres à l'écriture pour le multimédia et quelques considérations légales.

Il existe plusieurs manuels permettant de concevoir un site Web ou un blogue selon des **normes graphiques minimales** et des **techniques éprouvées**[5]. La première étape consiste en une planification stratégique afin d'évaluer ses besoins et de déterminer les constituantes du site à créer à l'aide d'un organigramme détaillé. Au moment de la mise en forme du contenu, on se rappellera que :

- l’usage de listes à puces pour l’énoncé séquentiel d’éléments textuels est préférable à la présence de paragraphes lourds ;
- il est recommandé de limiter à deux ou trois le nombre de polices de caractères utilisées ;
- un menu vertical à la droite ou horizontal dans la partie du haut de l’écran permet de naviguer facilement dans le site ;
- une palette graphique sobre et distinctive, loin des modèles stéréotypés, permet de faire en sorte que le site se démarque.

Finalement, on retiendra que l’usage d’un système de gestion de contenu, souvent imposé par l’établissement, présente deux avantages : une gestion plus simple au quotidien, notamment pour des mises à jour, et une plus grande uniformisation du contenu, au détriment toutefois de l’originalité.

Certaines **dispositions légales** doivent également être considérées au moment d’élaborer un site interactif. La Loi sur le droit d’auteur[6] accorde des droits exclusifs au créateur d’une œuvre ou au détenteur des droits sur celle-ci. Ce régime juridique assure notamment à un cégep le monopole sur la diffusion et l’utilisation du site Web de son CAF. Le respect de cette loi dans l’utilisation des images et des textes est impératif. Pour Pierre Trudel et ses collaborateurs du traité intitulé *Droit du cyberespace* : « […] tous les rapports gouvernementaux ont au moins eu une conclusion commune, à savoir que les lois en vigueur s’appliquent aux évènements qui se déroulent dans le cyberespace[7]. » Quiconque utilise une œuvre protégée par le droit d’auteur, notamment le contenu diffusé sur Internet, commet une violation du droit d’auteur si cette utilisation dépasse le cadre général d’un usage personnel. La Loi sur le droit d’auteur contient toutefois une exception stipulant que l’utilisation équitable d’une œuvre aux fins d’étude privée ou de recherche, de même qu’aux fins de critique ou de compte rendu, ne constitue pas une violation du droit d’auteur (a. 29 L.D.A.). Il est question ici de citations, dans le cadre notamment de travaux de recherche ou de publications. L’usage équitable d’un site Internet dans ce contexte est autorisé, mais ne permet pas au responsable d’un CAF de copier un autre site ou de s’en inspirer fortement, même en citant ses sources. Il en va de même avec la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction, Copibec, dont l’entente, facilitant la reprographie équitable des livres, ne couvre pas Internet.

Par ailleurs, une bonne manière de protéger le site Web que l'on crée et de partager son expertise réside dans l'usage d'une licence de type Creative Commons[8] (*figure 1*). L'organisme à but non lucratif qui gère cette licence a comme objectif de rendre accessibles et de partager les ressources d'Internet dans un cadre légal qui respecte les créateurs et les détenteurs de droits. Il s'agit de sélectionner la licence adaptée à ses besoins et d'ajouter, à son site ou à ses documents en format PDF, la mention appropriée. De cette manière, on protège son matériel didactique, tout en facilitant sa diffusion. Par exemple, le CCDMD précise sur son site que son matériel a été réalisé pour répondre aux besoins pédagogiques du réseau collégial québécois. En même temps, il veut s'assurer que le matériel didactique proposé (séquences vidéos, ressources interactives ou en format PDF) sera utilisé à des fins éducatives et non commerciales. Pour ce faire, une partie du matériel affiche la licence Creative Commons avec la mention « Paternité – Pas d'Utilisation Commerciale – Pas de Modification 2.5 Canada[9] ». Un CAF peut ainsi imprimer des textes offerts sur le site du CCDMD et utiliser une licence de même type pour protéger et diffuser son matériel à des fins éducatives, en ajoutant simplement le logo et la mention textuelle de Creative Commons. Il appartient au responsable du CAF de vérifier les conditions qui s'appliquent dans chaque cas. Par exemple, il est possible de télécharger gratuitement et de reproduire les documents PDF du secteur de l'Amélioration du français du CCDMD. On pourra donc offrir ces documents en version imprimée, en s'assurant que la mention de la source apparait sur les copies, et proposer un lien vers ces ressources à partir du site de son CAF.

En conclusion

Le soutien pour la création et la mise à jour d'un site Web est évidemment variable d'un cégep à un autre. Comme nous avons pu le remarquer, ce ne sont pas tous les établissements qui assurent l'accès à un système de gestion de contenu et l'allocation nécessaire pour compléter les mises à jour d'un site Web. En fait, il n'y a pas de corrélation directe entre le niveau de développement d'un site Web et le nombre d'élèves dans un cégep. À preuve, c'est un établissement de 1030 cégépiens qui atteint le troisième niveau d'interactivité dans son site sous la forme d'un blogue. En terminant, on peut affirmer que la mise en place de sites interactifs proposant du matériel didactique représente la voie de l'avenir pour les CAF et constitue un prolongement dynamique de leurs activités et services quotidiens.

1 CEFRIO. « La génération C et l'impact des TIC », *Génération C,* vol. 1, n° 4, p. 4. [Retour]

2 Deux cégeps proposent en plus d'un site Web régulier une page Facebook. Le nombre total de sites recensés et analysés est donc de 51. [Retour]

3 CCDMD. *Tests diagnostiques,* [En ligne]. www.ccdmd.qc.ca/fr/modules/diagnostics [Retour]

4 CCDMD. *NetSondage 2*, [En ligne]. http://www.ccdmd.qc.ca/ressources/?id=1246 [Retour]

5 Nous recommandons la consultation de l'ouvrage *Écrire pour le multimédia*, d'Ariane Mallender (Paris, Dunod, 1998) ainsi que du *Guide des meilleures pratiques Web*, publié par l'Alliance numérique en 2009 et accessible en format PDF à l'adresse suivante : www.alliancenumerique.com/ [Retour]

6 Le texte de la Loi sur le droit d'auteur est accessible en ligne : www.canlii.org/fr/ca/legis/lois/lrc-1985-c-c-42/derniere/lrc-1985-c-c-42.html [Retour]

7 TRUDEL, P. *Droit du cyberespace*, Montréal, Université de Montréal, Centre de recherche en droit public : Thémis, 1997, chapitre 16, p. 14. [Retour]

8 Pour en savoir plus sur la licence Creative Commons, on consultera sur le site Profweb l'excellente synthèse de Pierre-Julien Guay, [En ligne]. www.profWeb.qc.ca/index.php?id=3484&no_cache=1&L=0 ainsi que mon dossier *Les droits d'auteur et l'utilisation pédagogique d'Internet* www.profWeb.qc.ca/?id=2292 [Retour]

9 On trouvera à l'adresse suivante un exemple de l'utilisation de la licence Creative Commons sur le site du CCDMD : controletp.ccdmd.qc.ca/pages/droits-d-utilisation.html [Retour]

D'AUTRES CONSEILS…

- Le site Web d’un CAF doit proposer du matériel original sur le plan textuel et iconographique. Pour les images, une utilisation équilibrée de photos locales, de photographies libres de droits ou commerciales et d’éléments graphiques originaux permet de maintenir un bon dosage avec les éléments textuels.
- Si l’on ajoute un lien vers une ressource didactique externe, il est bon d’aviser le responsable du site en question et de solliciter une réciprocité des liens.
- Si l’on propose en ligne un formulaire à imprimer ou du matériel didactique original, on a avantage à le proposer en format PDF lisible avec l’utilitaire gratuit Acrobat Reader.
- Dans le cas d’un blogue, il est préférable de modérer les commentaires avant leur publication afin d’être en mesure de les approuver ou de les refuser, et ce, pour éviter le pollupostage.

Daniel Marquis

Bibliothécaire professionnel, conseiller pédagogique au Cégep de Granby – Haute-Yamaska